

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DU MELE SUR SARTHE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2015**

-----  
L'an deux mille quinze, le 25 février à 19H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêlé sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

**Etaient présents :** M. C.de BALORRE- V.MARQUES- G.de la FERTE- J.BRULARD- R.RILLET- M.BRACKE- R.COLLETTE- C.PETITEAU- B.METAYER- F.RATTIER- B.LIBERT- JM.VALLET- R.DENIS- P.LAWSON- F.MICHEL- P.ROUILLARD- M.SALMON- F.BRESSON- S.FOSSEY- J.GERMOND- A.BELLOCHE- R.HERBRETEAU-C.BOHAÏN- T.BAUCHERON- D.BOURBAN- A.PERRAULT- R.ADAMIEC- C.NOLLET- D.MAUX- D.LIGOT- M.BELLOCHE- A.COTREL- P.CAPRON- M.FLERCHINGER-C.DESMORTIER- B.FOSSEY- P.GIRARD

**Etaient absents :** B.LECONTE- D.VALLET- B.DETROUSSEL- R.STUTZ- C.DUPOUIS- H.LEVESQUE  
MF.DESVERGNES a donné pouvoir à D.LIGOT  
E.GOUELLO remplacé par B.FOSSEY  
G.POTTIER remplacé par P.GIRARD

Mr Daniel LIGOT est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44    Présents : 37    Votants : 38    Abstention : 0    Contre : 0

**Délibération n° 2015-0225-2.1b**  
**PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**REHABILITATION SALLE DANIEL ROUAULT**

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.

Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.

Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement travaux réhabilitation salle D.ROUAULT

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Réhabilitation façade	16 940.00€	20 328.00€
Mises aux normes électriques	3 154.88€	3 785.86€
Travaux de menuiseries (placards)	1 058.51€	1 270.21€
Equipements scénique et communication	42 592.55€	51 111.06€
<b>TOTAL</b>	<b>63 745.94€</b>	<b>76 495.13€</b>
<b>RECETTES</b>		
DETR	31 872.97€	
Conseil Général équipements scéniques	14 041.78€	
Conseil Général réhabilitation	3 388.00€	
FCTVA	12 285.12€	
<b>Solde collectivité</b>	<b>14 907.26€</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-0225-2.1 du 25-02-15 visée en préfecture le 26-02-15.

**Délibération n° 2015-0225-2.2**  
**PLANS DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**AMENAGEMENT D'UN ARRET DE CAR SUR ST QUENTIN DE BLAVOU**

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.

Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.

Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement des travaux d'aménagement d'un arrêt de car à St Quentin de Blavou :

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Travaux intercommunaux	16 440.00€	19 728.00€
<b>TOTAL</b>	<b>16 440.00€</b>	<b>19 728.00€</b>
<b>RECETTES</b>		
FAL	8 220.00€	
Fond de concours	4 169.84€	
FCTVA	3 168.32€	
<b>Solde collectivité</b>	<b>4 169.84€</b>	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

**Délibération n° 2015-0225-2.3b**  
**PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**LOCAUX ADMINISTRATIFS CDC VALLEE DE LA HAUTE SARTHE SALLES DE REUNION**

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.  
Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.  
Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement des travaux dans les locaux administratifs de la CDC Vallée de la Haute Sarthe (salles de réunion)

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
installation sonorisation	559,94 €	671,93 €
installation vidéoprojecteur	1 394,22 €	1 673,06 €
travaux acoustique	1 987,05 €	2 384,46 €
changement de fenêtres	18 165,72 €	21 798,86 €
travaux de menuiserie (placards)	1 133,05 €	1 359,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 366,65 €</b>	<b>23 239,98 €</b>
<b>RECETTES</b>		
DETR	11 619,99 €	
FCTVA	4 478,81 €	
<b>Solde collectivité</b>	<b>11 789,17 €</b>	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-0225-2.3 du 25-02-15 visée en préfecture le 26-02-15.

**Délibération n° 2015-0225-2.4**  
**PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**TRAVAUX TENNIS**

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.  
Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.  
Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement des travaux du Tennis :

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Mise aux normes terrain	3 976,20€	4 771,44€
Travaux de menuiseries (porte entrée)	2 140,42€	2 568,50€
<b>TOTAL</b>	<b>6 116,62€</b>	<b>7 339,94€</b>
<b>RECETTES</b>		
DETR	3 058,31€	
FCTVA	1 178,79€	
<b>Solde collectivité</b>	<b>3 102,84€</b>	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

**Délibération n° 2015-0225-2.5**  
**PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**ECOLE NUMERIQUE MAURICE GERARD TRANCHE 2**

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.  
 Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.  
 Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement : école numérique Maurice Gérard tranche 2

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
MATERIEL NUMERIQUE	7 756.05€	9 307.26€
<b>TOTAL</b>	<b>7 756.05€</b>	<b>9 307.26€</b>
<b>RECETTES</b>		
DETR	3 000.00€	
FCTVA	1 494.75€	
<b>Solde collectivité</b>	<b>4 812.51€</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

**Délibération n° 2015-0225-2.6**  
**PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**ECOLE NUMERIQUE DES MONTS D AMAIN TRANCHE 2**

Mr le Président présente au conseil communautaire le projet visé en objet.  
 Des financements pour ce type d'opération sont possibles et il y a lieu dès lors de solliciter les financements au meilleur taux.  
 Mr le Président présente le plan de financement en dépenses et en recettes :

Plan de financement : école numérique des Monts d'Amain :

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
MATERIEL NUMERIQUE	2 550.06€	3 060.07€
<b>TOTAL</b>	<b>2 550.06€</b>	<b>3 060.07€</b>
<b>RECETTES</b>		
DETR	1 530.04€	
FCTVA	491.45€	
<b>Solde collectivité</b>	<b>1 038.59€</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE au meilleur taux le ou les financements
- S'ENGAGE à inscrire au BP 2015 les dépenses et les recettes telles que présentées ci-dessus.

**Délibération n° 2015-0225-2.7**  
**Autorisation d'emprunt pour la construction d'un pôle scolaire sur le RPI 42 à Hauterive –**  
**Choix d'un établissement bancaire**

Le conseil communautaire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,  
**DELIBERE**

Pour le financement de la construction d'un pôle scolaire sur le RPI 42 à Hauterive, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 1 102 050.00€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Durée de la phase d'amortissement** : 25 ans

Dont différé d'amortissement : /

**Périodicité des échéances** : semestrielles

**Index** : Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux LA

**Amortissement** : prioritaire

**Type Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Président, en l'absence de celui-ci le Vice-Président chargé des « finances » délégué dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-1209-2.3 du 9 décembre 2014 visée en préfecture le 10-12-2014.

**Délibération n° 2015-0225-4.1**  
**Curage de fossés- arasement- busage en traversée de chaussée**  
**Programme voirie 2015 à 2018**

Vu la CAO en date du 24 février 2015,

Monsieur le président présente au conseil les propositions des entreprises concernant « le Curage de fossés- arasement- busage en traversée de chaussée- Programme voirie 2015 à 2018 ».

Où cet exposé, le conseil parès en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ PROPOSE de retenir l'entreprise EURL DE TESSE pour un montant de 34 350.00€ HT soit 41 220.00€ TTC.

➤PREVOIT que les crédits seront inscrits au BP 2015 au compte 61253.

**Délibération n° 2015-0225-4.2**  
**Fauchage, débroussaillage et de sciage :programme de 2015 à 2018**

Vu la CAO en date du 24 février 2015,

Monsieur le président présente au conseil les propositions des entreprises concernant le marché « Fauchage, débroussaillage et de sciage - Programme 2015 à 2018 ».

Où cet exposé, le conseil parès en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ PROPOSE de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 : Ets DEBOTTE Eric pour un montant de 24 816.35€ TTC (coût annuel prévisionnel)
- LOT 2 : Ets BESNARD Didier pour un montant de 22 833.40€ TTC(coût annuel prévisionnel)
- LOT 3 : Ets SARL FOUQUET pour un montant de 23 037.44 € TTC(coût annuel prévisionnel)
- LOT 4 : Ets LAMPERRIERE Jean-Yves pour un montant de 26 882.69€TTC(coût annuel prévisionnel)

➤PREVOIT que les crédits seront inscrits au BP de chaque année (2015à 2018) au compte 61253.

**Délibération n° 2015-0225-9.1**  
**Autorisation donnée au président de signer une Convention avec la Caf de l'Orne pour solliciter une prestation « aide spécifique-rythmes éducatifs » ASRE.**

Mr le Président sollicite le conseil afin qu'il soit autorisé à signer une convention avec la CAF de l'Orne pour solliciter une prestation « aide spécifique-rythmes éducatifs » ASRE au titre de l'année 2014 et celle de 2015.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la présente convention et à déposer les demandes liées à ce dossier auprès de la Caf de l'Orne

**Délibération n° 2015-0225-9.2**  
**Autorisation donnée au Président de signer une convention d'objectifs et de partenariat avec le Centre de Plein Air du Pays Mélois pour 2015/2016**

Dans le cadre du partenariat entre la collectivité et la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, il y a lieu de signer une convention d'objectifs et de partenariats entre cette structure associative et la collectivité.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la présente convention.